



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE 20 JUIN 2024**

HORAIRE : de 9h45 à 12h45

En présentiel
IDEALCO
93 av. de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre



En distanciel
**PLATEFORME
FISAF**
Lien connexion envoyé en amont

BULLETIN DE PARTICIPATION

Administrateurs et Adhérents FISAF

Bulletin de participation à retourner avant le 12 juin 2024

Merci de remplir un bulletin par personne

Prénom/Nom	Fonction	Orgnisme adhérent à la FISAF
.....
Adresse mail	

Montant de votre Cotisation 2024 à la FISAF
<i>Pour décompte du nombre de voix de votre association, établissement, service</i>
.....



Veillez entourer la mention utile

Je participe à l'Assemblée générale	En présentiel	En distanciel	<u>NON</u>	=> <u>Joindre un pouvoir</u>
Je participe au déjeuner de 12h45 à 13h30 en plateau-repas	OUI	NON		

Signature & cachet de votre organisme :



Bulletin d'inscription à renvoyer dûment rempli par courriel à p.cador@fisaf.asso.fr
avant le 12 juin 2024

Document scanné avec votre signature

Informations pratiques

L'Assemblée Générale se déroulera

- en présentiel dans les locaux de notre partenaire IDEALCO - 93 avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Métro Ligne 7 – arrêt Le Kremlin-Bicêtre

- en distanciel sur la Plateforme Collaborative FISAF

Un lien de connexion vous sera envoyé en amont de la rencontre

Jeudi 20 juin 2024 de 9h45 à 12h45
FICHE DE DELEGATION D'UN POUVOIR

A renvoyer avant le 12 juin 2024 à p.cador@fisaf.asso.fr



Ne pouvant assister à l'Assemblée générale ordinaire du **Jeudi 20 juin 2024**, et conformément aux statuts de la FISAF, je soussigné(e)

M./Mme

De l'organisme :

En ma qualité de délégué(e) à l'assemblée générale ordinaire de la FISAF donne pouvoir à

M./Mme

De l'organisme :

- ✓ De me représenter
- ✓ De signer la feuille de présence
- ✓ De prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes se rapportant à l'ordre du jour fixé dans l'avis de convocation et généralement
- ✓ De faire en mon nom ce qu'il croira utile et nécessaire lors de l'assemblée générale ordinaire.

Date et lieu :

Signature :

Précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** »

Fiche de délégation à renvoyer dûment remplie par courriel avant le 12 juin 2024 à
p.cador@fisaf.asso.fr



Conditions de vote pour l'Assemblée générale

Seuls pourront voter en Assemblée générale les membres adhérents à jour de leur cotisation 2024

Chaque association, organisme, fondation, institution adhérente, membre du collège A, représenté par ses délégués, dispose d'une voix par tranche d'un montant de cotisation défini dans le règlement intérieur.

Un délégué ne peut être porteur que d'un maximum de 10 voix (correspondant à un montant de cotisation maximum) par association, organisme, fondation ou institution adhérente.

Montant de la cotisation payée au titre de 2023	Nombre de voix
Jusqu'à 700€	1
Jusqu'à 1400€	2
Jusqu'à 2100€	3
Jusqu'à 2800€	4
Jusqu'à 3500€	5
Jusqu'à 4200€	6
Jusqu'à 4900€	7
Jusqu'à 5600€	8
Jusqu'à 6300€	9
Au-delà de 7000€	10

Nul ne peut être porteur de plus de 3 mandats donnés par d'autres adhérents, chacun de ces mandats ne peut porter sur plus de 10 voix.

Les personnes qualifiées, les délégués régionaux et les associations représentant les usagers sont porteurs d'une voix.